

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :**

Articulé autour d'une méthode participative, exposé en salle en interactivité avec le groupe, associant des exercices pratiques en adéquation avec la R.486 (annexe 2) de la CNAM.

**PROGRESSION PÉDAGOGIQUE**

**Formation théorique en salle (3H30 heures) – Suivant le référentiel de connaissances théoriques (Annexe 2 de la R486 CNAM).**

Thème A - Connaissances générales,  
Thème B - Technologie des PEMP,  
Thème C - Les principaux types de PEMP (les catégories de CACES®),  
Thème D - Notions élémentaires de physique,  
Thème E - Stabilité des PEMP,  
Thème F - Risques liés à l'utilisation des PEMP,  
Thème G - Exploitation des PEMP,  
Thème H - Vérifications d'usages des PEMP,  
Thème I - Formation suivie d'une évaluation par QCM concernant le point du FAQ CACES U.027 (EPI classe 3).

**Formation pratique sur zone d'évolution (3H30 heures) – Suivant le référentiel de savoir-faire pratique (Annexe 2 de la R486 CNAM).**

Thème A - Formation suivie d'une évaluation concernant le point du FAQ CACES U.027 (EPI classe 3).  
Thème B - Prise de poste et vérification.  
Thème C - Conduite et manœuvre.  
Thème D - Fin de poste et opération d'entretien quotidien-maintenance.  
Thème E **sur demande** – Chargement-déchargement sur porte-engins (**option** sur les catégories A et/ou B).

**Dernier jour : Évaluation (7 heures) – Suivant le référentiel (Annexe 3 de la R486 CNAM).**

**Évaluation théorique**, la réussite à l'épreuve théorique nécessite l'obtention :

- ✓ D'une note moyenne minimale de **70/100** sur l'ensemble du test,
- ✓ **Et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
- ✓ **Et** du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de cette épreuve.

**Suivi de l'évaluation pratique**, la réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- ✓ D'une note moyenne minimale de **70/100** à l'ensemble du test,
- ✓ **Et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- ✓ **Et** d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème,
- ✓ **Et** du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de ces épreuves.

**Nota :** En cas d'ajournement d'une des deux parties du test CACES® (théorie ou pratique), le candidat conserve dans ce même centre, le bénéfice de la partie réussie durant 12 mois.

**Suivi, en option de l'évaluation pratique porte engins sur la catégorie A et/ou B (sur demande)**, la réussite à l'épreuve pratique optionnelle nécessite l'obtention :

- ✓ D'une note moyenne minimale de **35/50** à l'ensemble du test,

**CADRE RÉGLEMENTAIRE :**

Article R4323-55 CT : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire (validité du CACES R486 : 5 ans).

**OBJECTIFS :**

Respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité. Utiliser en sécurité les PEMP.

Obtenir le CACES® pour la catégorie concernée par les tests.

**APTITUDES :**

Toute personne amenée à utiliser des PEMP avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

**PUBLIC CONCERNÉ :**

Personnel désigné pour utiliser une PEMP au sein de l'entreprise.

**PRÉREQUIS :**

Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire une PEMP avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®.

Compréhension de la langue française (lire, écrire et parler).

Le(s) candidat(s) devront disposer des EPI nécessaires sur le site d'évaluation et à minima chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, gants, protections auditives, d'un vêtement rétro réfléchissant, harnais EN 361 et une longe simple EN 354 avec connecteurs EN 362.

**Pour un recyclage :** avoir une expérience professionnelle dans la conduite des PEMP concerné par ce programme et déjà formé au CACES pour cette(ces) catégorie(s) (Certificat CACES venant de périmé, fournir preuve).

**Pour un perfectionnement :** avoir une expérience professionnelle dans le domaine mais jamais formé pour cette(ces) catégorie(s) désigné pour utiliser une PEMP au sein de l'entreprise.

**Pour un initial :** sans expérience professionnelle dans le domaine.

**DURÉES :** plusieurs formules suivant votre expérience : (le nombre de catégorie et option peut augmenter la durée de formation)

**Recyclage : 2 jours** soit 14 heures (1 jour de formation + 1 jour de test)

**Perfectionnement : 3 jours** soit 21 heures (2 jours de formation + 1 jour de test)

**Initiale : minimum 4 jours** (ou plus) soit 28 heures (3 jours de formation + 1 jour de test)

**NOMBRE DE CANDIDAT :** 6 maximum.

**TARIFS :** A partir de 330 €.

**MODALITES ET DELAIS D'ACCES :**

Formation en groupe, en présentiel parcours individualisé selon niveau, expérience et nombre e catégories (cf. convention ou contrat de formation joint). Inscription préalable 24h à l'avance (sous réserve des places disponible).

Nous proposons des formations Inter tous les mois dans nos centres de formation et nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive pour une formation Intra (en 24h selon disponibilité).

**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

Tous nos centres sont ERP, accessibles aux PMR. FORQA est à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mises en œuvre de la formation, le cas échéant les orienter vers nos partenaires.

**CONTACT :** Pour plus d'informations veuillez contacter votre Conseiller formation ou rendez- vous sur le site [www-forqa-groupe.com](http://www-forqa-groupe.com).

**NOTA :** 6 unités de tests pratique maximum par testeur et par jour (annexe 3.3 de la R.486A).  
Catégorie A, B et C = 1 unité de test donc 6 tests par jour et testeur.  
Option porte engins = 0,5 unité de test donc 4 tests par jour et testeur avec cette option sur la catégorie A ou B.

- ✓ **Et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- ✓ **Et** d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème,
- ✓ **Et** du respect du temps de référence prévu pour la réalisation de cette épreuve.

**Important :** L'option porte engins ne peut être validée sans valider le test pratique complet A ou B le même jour avec le même testeur.

**LIEU :** Inter/Intra.

#### **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :**

##### **En inter chez FORQA FORMATION**

###### **Fourni par FORQA FORMATION :**

Une salle de formation équipée de tables, chaises, tableau blanc, un ordinateur, un vidéo projecteur, un stylo ainsi qu'un support stagiaire par participant et les PEMP correspondante à la catégorie ainsi que tous les moyens en adéquation avec l'annexe 4 de la R486 CNAM.

###### **Fourni par votre entreprise :**

Les équipements de protection individuelle adaptés : gants, chaussures de sécurité, protections auditives, lunettes de protection, vêtement rétroréfléchissant, harnais EN 361 et une longe simple EN 354 avec connecteurs EN 362.

##### **En intra sur le site de votre choix :**

###### **Fourni par votre entreprise :**

Une salle de formation équipée de tables, chaises et tableau blanc, les PEMP correspondant à la catégorie ainsi que tous les moyens en adéquation demandés par l'annexe 3 de la convention.

Le(s) candidat(s) devra disposer des EPI nécessaires en fonction du site d'évaluation soit à minima les EPI suivants : gants, casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, protections auditives, lunettes de protection, vêtement rétroréfléchissant, harnais EN 361 et une longe simple EN 354 avec connecteurs EN 362.

###### **Fourni par FORQA FORMATION :**

Un ordinateur, un vidéo projecteur ainsi qu'un stylo et un support stagiaire par participant.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATIONS D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EXAMEN :**

Formateurs et testeurs certifiés, expérimentés dans la prévention et l'utilisation des PEMP en sécurité.

Évaluation théorique sous forme de QCM et test pratique en adéquation avec l'annexe 3 de la R486 CNAM.

#### **FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION (diplôme, certificat, attestation...)**

Obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) après validation par le stagiaire des parties théorique et pratique notées par le testeur. En cas d'échec nous délivrons une attestation d'échec mentionnant la(les) partie(s) qui a(ont) causé cet échec avec une durée préconisée pour une session de rattrapage.

Délivrance d'un certificat de réalisation à la fin de la formation.